

# Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 24 mars 2017 à 17 heures

## **Etaient présents :**

Dominique CERVONI, Antoine CERVONI, Jules PAVERANI, Jean-Pierre TOMEI, Michel TOMEI, Jean-Michel FANTOZZI, Nicole STRENNNA, Pascale LUCIANI, Louis-Jean OLIVIER, Jean-Antoine CIOSI.

## **Procurations :**

Marie-Christine VIALE à Michel TOMEI, Danielle VINCENT à Jean-Antoine CIOSI.

## **Absent :**

Patricia CALISTI.

## **Ordre du jour de la séance :**

- 1- Vote du compte administratif BP M14 2016
- 2- Approbation du compte de gestion BP M14 2016
- 3- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M14 2016
- 4- Vote du compte administratif BP M49 2016
- 5- Approbation du compte de gestion BP M49 2016
- 6- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M49 2016
- 7- Vote du compte administratif BP M4 2016
- 8- Approbation du compte de gestion BP M4 2016
- 9- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M4 2016
- 10- Orientations budgétaires BP 2017
- 11- Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux
- 12- Création d'un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité
- 13- Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps complet
- 14- Projets de mise en place de plateaux ralentisseurs sur la RD 180 (Piazza) et au carrefour des RD 80 et RD 180 (Santa-Severa) et leur plan de financement
- 15- Attribution d'une subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole primaire de Luri

**Michel TOMEI est nommé secrétaire de Séance.**

 **Délibération n° 2017/04/001 : Vote du compte administratif BP M14 2016**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Antoine CERVONI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Dominique CERVONI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	781 510,65	G	961 523.47
	Section d'investissement	B	158 545.27	H	369 177.60
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	383 428.36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	163 987.53 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 104 043.45 = A+B+C+D		1 714 129.43 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	107 753.15	L	63 723.82
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017		107 753.15 = E+F		63 723.82 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		781 510.65 = A+C+E		1 344 951.83 = G+I+K
	Section d'investissement		430 285.95 = B+D+F		432 901.42 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		1 211 796.60 = A+B+C+D+E+F		1 777 853.25 = G+H+I+J+K+L

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Dominique CERVONI,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuver le compte administratif de l'année 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur Dominique CERVONI, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2016 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

**✚ Délibération n° 2017/04/003 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M14 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Dominique CERVONI, Maire,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **563 441.18 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	180 012.82 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	383 428.36 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>563 441.18 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	46 644.80 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-44 029.33 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E <b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H <b>563 441.18 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>0.00 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>563 441.18 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	<b>0.00 €</b>

**Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 1.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Antoine CERVONI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Dominique CERVONI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 165 438,28	G 195 396,27	G-A 29 957,99
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 55 929,25	H 85 019,88	H-B 29 090,63
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2015</b>	Report en section d'exploitation (002) (si déficit)	C	I 211 752,21 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001) (si déficit)	D	J 47 116,79 (si excédent)	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 221 367,53	Q= G+H+I+J 539 285,15	=Q-P 317 917,62
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 67 841,02	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017</b>	= E+F 67 841,02	= K+L 0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 165 438,28	= G+I+K 407 148,48	241 710,20
	Section d'investissement	= B+D+F 123 770,27	= H+J+L 132 136,67	8 366,40
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 289 208,55	= G+H+I+J+K+L 539 285,15	250 076,60

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

## Délibération n° 2017/04/005 : Approbation du compte de gestion BP M49 2016

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Dominique CERVONI,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuver le compte administratif de l'année 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur Dominique CERVONI, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2016 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

**✚ Délibération n° 2017/04/006 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M49 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Dominique CERVONI, Maire,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **241 710.20 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	29 957.99 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	211 752.21 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>241 710.20 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	76 207.42 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-67 841.02 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>241 710.20 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1063 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (ce correspond obligatoirement au montant d b.)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R 1063 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement d fin f de f)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant à venir de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent (1) (6) :	<b>241 710.20 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (6)</b>	

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Antoine CERVONI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Dominique CERVONI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 56 358,82	G 52 647,07	G-A -3 711,75
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 7 757,38	H 5 392,00	H-B -2 365,38

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit) 42 557,86	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 3 157,98	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 64 116,20	Q= G+H+I+J 103 754,91	=Q-P 39 638,71

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 56 358,82	= G+I+K 95 204,93	38 846,11
	Section d'investissement	= B+D+F 7 757,38	= H+J+L 8 549,98	792,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 64 116,20	= G+H+I+J+K+L 103 754,91	39 638,71

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**



#### **Délibération n° 2017/04/008 : Approbation du compte de gestion BP M4 2016**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Dominique CERVONI,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuver le compte administratif de l'année 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que Monsieur Dominique CERVONI, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2016 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

#### **Délibération n° 2017/04/009 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice M4 2016**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Dominique CERVONI, Maire,

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur 'l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **38 846.11 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 711.75 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	42 557.86 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>38 846.11 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	792.60 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>38 846.11 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1063 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond à l'obligation de rembourser le montant d'ub)</b>	0.00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1063 en investissement (cumulatif) pour la couverture du besoin de financement d'initié de lb)</b>	0.00 €
<b>3) Report en exploitation R 002. Montant éventuellement exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 622) :</b>	<b>38 846.11 €</b>
<b>DEBIT R 002 (6)</b>	

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

**Point 10 : Orientations budgétaires BP 2017**

**Le conseil municipal prend acte**

**Point 11 : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux**

**Le conseil municipal prend acte**

**Delibération n°2017/04/010 : Création d'un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Considérant les besoins de la Collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'Adjoint technique territorial en vue d'assurer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien et de gestion du port de Santa-Severa, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial, conformément aux dispositions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 2 mois.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 2° et 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

- de créer, un emploi non permanent d'agent polyvalent d'entretien et de gestion du port de Santa Severa relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, pour une période de 2 mois,

- de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1er échelon, échelle C1 du grade d'Adjoint Technique Territorial,

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget du port de Santa Severa, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

 **Délibération n°2017/04/011 : Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps complet**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Considérant les besoins de la Collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent en vue d'assurer les fonctions suivantes : entretien de la voirie communale et des espaces verts, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet (le cas échéant si création d'un emploi à temps non complet),  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- de créer, un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent en vue d'assurer les fonctions suivantes : entretien de la voirie communale et des espaces verts, relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, échelle C1 de rémunération, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures,
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

 **Délibération n°2017/04/012 : Projets de mise en place de plateaux ralentisseurs sur la RD 180 (Piazza) et au carrefour des RD 80 et RD 180 (Santa-Severa) et leur plan de financement**

Le Maire expose au Conseil municipal les projets relatifs à la mise en place de plateaux ralentisseurs sur la RD 180 (Piazza) et au carrefour des RD 80 et RD 180 (Santa Severa).

**I/ Secteur Piazza – RD 180**

Le projet consiste en la réalisation de 4 ralentisseurs type plateau traversant en enrobés.

Configuration des ouvrages : ralentisseurs en enrobés type trapézoïdale rampants d'une longueur de 1.40 ml avec pente à 7%, hauteur de 10 cm, longueur de plateau de 4 ml.

Le montant des travaux est estimé à **18 950 € HT**.

**II/ Carrefour Santa Severa – RD 80 et RD 180**

Le projet sur le secteur de Santa Severa consiste en la réalisation de 3 ralentisseurs type plateau, aménagements de la chaussée et ouvrages d'assainissement.

Le montant des travaux est estimé à **98 182.50 € HT**.

**III/ le montant total des travaux sur les secteurs de Piazza et Santa Severa est estimé à : 117 132.50 € HT.**

Considérant le plan de financement proposé :

▪ Conseil départemental	40 %	46 853 €
▪ Etat – DETR	40 %	46 853 €
▪ Commune	20 %	23 426.50 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide,

D'adopter le plan de financement proposé,  
De solliciter les subventions auprès des différents organismes financeurs,  
Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ce projet et  
l'autorise à signer toutes les pièces utiles s'y rapportant.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

 **Délibération n°2017/04/013 : Attribution d'une subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole primaire de Luri**

Le Maire expose au Conseil municipal que la classe de CE2, CM1 et CM2 de l'école primaire de Luri a pour projet un séjour classe verte en immersion linguistique à Bastelica du 03 au 07 avril 2017.

Le coût total du séjour, hors transport, est de 2 450 €.

Le transport est pris en charge par la Collectivité Territoriale de Corse.

La participation des familles est de 1 060 €.

L'association Amichi di a Scola Lurese participe à hauteur de 390 €.

L'office Central de la Coopération à l'Ecole primaire de Luri a adressé une demande de subvention d'un montant de 1 000 € qu'il serait souhaitable d'examiner.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de son Président,

Décide après en avoir délibéré,

De subventionner l'Office Central de la Coopération à l'Ecole primaire de Luri, au montant indiqué ci-dessus.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget général 2017.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30.**